

Réforme du collège

Le projet d'arrêté du ministre obtient un avis défavorable



L'abrogation de la réforme Vallaud-Belkacem : revendication réaffirmée

Force Ouvrière a été à l'initiative d'une déclaration commune afin de réaffirmer la revendication qui a fait l'unité des personnels et de la majorité des organisations syndicales du second degré, l'abrogation de la réforme du collège : « *Le projet d'arrêté qui nous est présenté aujourd'hui au CSE, relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège, ne modifie pas le fond de la réforme de Mme Vallaud-Belkacem. Cette année scolaire 2016-2017 a été particulièrement éprouvante pour les personnels dans un contexte de tensions, pressions et de surcharge de travail. Ce texte renvoie au local les arbitrages entre AP et EPI, entre enseignements facultatifs. Cela renforce les inégalités, la concurrence entre les disciplines, les personnels et les établissements. L'état est certes desserré mais cela ne doit pas faire illusion sur le fond : c'est un pas vers plus d'autonomie. Un vrai pas en avant serait de satisfaire ce que la majorité des organisations syndicales du second degré avec les personnels ont demandé pendant des mois : l'abrogation de la réforme du collège et l'ouverture de discussions pour une autre réforme.* » (déclaration intersyndicale FNEC FP-FO, SNES-FSU, SNEP-FSU, CGT, SUD Education, Solidaires, SNALC-FGAF, CFE-CGC, séance du CSE du 8 juin 2017).

Syndicat national

FORCE

OUVRIERE

de

l'enseignement

privé

Communiqué
du 9 juin 2017

Réforme du collège « Saison 2, épisode 1 »

C'est un fait que le projet ministériel ne prévoit pas de revenir sur le décret du 19 mai 2015 sur la réforme du collège. Le projet ne restitue aux disciplines aucune des 3 ou 4 heures d'enseignements complémentaires, ces derniers demeurent des enseignements obligatoires. Le socle commun de connaissances et de compétences reste la référence pédagogique. Ce n'est donc pas la fin d'une (mauvaise) série, mais une nouvelle saison avec une intrigue sensiblement identique.

A l'ouverture du CSE, Jean-Michel Blanquer admet cette volonté de continuité avec des « *aménagements* » à la réforme, tout en permettant une « *autonomie accrue* » des collèges, le rétablissement d'une classe bi-langue pouvant permettre à « *un établissement d'affirmer son identité* » de le « *rendre plus attractif* », « *ça ne commence pas, ça ne se termine pas aujourd'hui, nous respectons bien des choses existantes* »

Florence Robine, directrice générale de l'enseignement scolaire, a présenté les amendements retenus par l'administration après la commission spécialisée du 6 juin comme des « *avancées assez notables* ». Jugez-vous-mêmes. Par exemple, sur proposition du SE-UNSA retenue par M. le ministre sans mise au vote : « *à l'issue du cycle 4, tout élève doit avoir bénéficié de chacune des formes d'enseignements complémentaires* » (article 3 du projet). En d'autres termes, c'est la réintroduction du caractère obligatoire des EPI dans la scolarité des collégiens ! Dans le projet initial, les EPI sont d'ailleurs introduits comme enseignements complémentaires possibles en 6^{ème}. Une véritable avancée n'aurait-elle pas été de rétablir immédiatement les horaires disciplinaires nationaux ?

Résultat du vote sur le projet d'arrêté ministériel

8 voix Pour dont SNALC-FGAF, SNPDEN-UNSA, MEDEF, PEEP

26 voix Contre dont FO, SUD, CGT, SGEN-CFDT, CFE-CGC, FCPE

24 abstentions dont FSU et UNSA

Ce projet tourne le dos aux revendications des personnels. FO vote contre.

Ce que demandent les enseignants, ce n'est pas de devoir se battre collège par collège, conseil pédagogique par conseil pédagogique, pour obtenir de pouvoir enseigner leur discipline, le retour du latin, du grec, des classes bi-langues ou des classes européennes. Ils ne veulent pas d'une autonomie des établissements renforcée. Le SNFOEP considère pour sa part qu'il n'est pas possible de revenir sur les effets désastreux de la réforme du collège tout en maintenant sa philosophie générale : moins d'enseignements disciplinaires, EPI subordonnés aux projets de chaque collège. Pas plus qu'en renforçant l'autonomie des établissements. En effet la répartition entre AP et EPI, le choix du rétablissement des bi-langues, du latin... revient à l'établissement.

FO continue à intervenir auprès du ministre : pour l'abrogation de la réforme du collège et pour que le dossier soit rouvert sur la base des revendications. Le SNFOEP invite les personnels à se réunir pour définir ensemble leurs cahiers de revendications et à préparer des délégations pour demander la restitution des horaires aux disciplines, des dotations horaires garantissant le rétablissement de tous les enseignements et de toutes les options, les mêmes horaires disciplinaires dans l'ensemble des 1569 collèges.

Au Conseil supérieur de
l'éducation du 8 juin 2017, FO
a voté contre le projet
d'arrêté ministériel sur la
réforme du collège